

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/06/4.6

SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	26	5	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoît ADET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THUILIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSSES représentée par Dominique RIGHI
Anaïs HATRET représentée par Carine GINZAC
Michel OLLAGNIER représenté par Didier MARTINA-FIESCHI

ABSENTES :

Ombeline LOMPRES
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : OUI

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION(S) :

OBJET : Demande de subvention à la Région Sud pour la mise en place d'un dispositif d'autoconsommation

Madame Laetitia QUILICI, 1^{ère} adjointe au Maire, informe l'assemblée que la commune d'Ollioules entend déployer sur son bassin de rétention des Services Techniques, un dispositif d'autoconsommation collective (ACC).

Cette initiative s'inscrit dans un contexte géopolitique marqué par une forte instabilité des prix de l'énergie et par un recours grandissant à l'électricité.

Le site optimal identifié est le site du bassin de rétention derrière les Services Techniques dans lequel serait installée une structure de style ombrière double avec un faible impact visuel identifié.

A cet effet, le budget d'investissement global est estimé à 286 000 € H.T. étant précisé que le projet doit générer une production annuelle de 255 MW/an avec pour indicateurs de performance énergétique :

26% de taux d'autoproduction
86% de taux d'autoconsommation

En conséquence et pour soutenir cette initiative, la ville sollicite la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour une subvention plafonnée à 20% au titre du programme SUD PV PLUS.

Le plan de financement suivant est proposé :

Région Sud	50.000,00 €
<u>Autofinancement Ville d'Ollioules</u>	<u>236 000,00 €</u>
Coût Total Opération I H.T.	286 000,00 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif « SUD PV PLUS » du Plan solaire mis en place par la Région Sud,

CONSIDERANT le projet d'installation du dispositif d'autoconsommation collective sur le bassin de rétention des Services Techniques,

CONSIDERANT le respect par la ville des critères d'éligibilité pour bénéficier du dispositif « SUD PV PLUS »,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE une subvention de 50 000 € auprès de la Région Sud pour l'installation d'un dispositif d'autoconsommation collective.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande d'aide financière et à signer tous documents relatifs.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**